

Règlement 2021

Conditions Générales

La Compétition des Nymphes d'Or est organisée par le Festival de Télévision de Monte-Carlo sous la Présidence d'Honneur de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco. La 60ème édition du Festival se déroulera du 18 au 22 juin 2021 au Grimaldi Forum, à Monaco.

La compétition est ouverte aux formats suivants : films TV, mini-séries, séries TV, documentaires et reportages d'actualités

L'inscription à la Compétition des Nymphes d'Or est **gratuite**.

Sont autorisés à participer à la compétition les diffuseurs, les distributeurs et les producteurs.

La société participante assume l'entière responsabilité d'obtenir l'accord des coproducteurs et/ou ayants-droits et de mentionner à ces derniers l'inscription d'un programme.

Le programme doit avoir été spécialement réalisé pour la télévision ou les services de SVOD, et ne pas être sorti au cinéma avant sa première diffusion.

Sont éligibles tous programmes diffusés pour la première fois à partir du 1er novembre 2020.

Le Vice-Président Délégué du Festival de Télévision de Monte-Carlo est responsable du bon fonctionnement et de l'organisation de la compétition et est le seul habilité à refuser la participation d'un programme si il ne devait pas respecter le présent Règlement.

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo a la responsabilité de l'organisation administrative de cette compétition.

1 - Inscriptions des Œuvres

Date limite d'inscription

Toutes les inscriptions et réceptions de matériel devront être faites entre **le lundi 4 janvier 2021 et le mercredi 17 mars 2021**.

Le respect de la date de clôture est impératif et aucune dérogation ne sera accordée.

Formulaire d'inscription en ligne

Le formulaire d'inscription en ligne est accessible après création de votre compte personnel via le lien suivant : www.tvfestival.com. Ce compte vous permet d'inscrire des programmes pour chaque catégorie.

La société participante a la responsabilité de la véracité des informations saisies lors de l'inscription en ligne. Le Festival de Télévision de Monte-Carlo ne sera aucunement tenu pour responsable des erreurs de saisie et/ou d'omission sur ses supports de communication.

Modalités d'inscription

Pour participer à la Compétition des Nymphes d'Or, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le programme ne doit pas avoir été soumis à la compétition en 2020.
- Les participants peuvent soumettre un nombre illimité de programmes.
- Les programmes doivent être présentés dans la langue de tournage, avec sous-titrage en anglais **y compris les programmes produits en anglais. Les programmes non sous-titrés seront automatiquement refusés.** (les sous-titres pour sourds et malentendants sont acceptés)
- Lors de l'inscription un court synopsis en anglais du programme vous sera demandé.

Le programme doit être téléchargé sur une plateforme vidéo et doit respecter les caractéristiques techniques suivantes :

- Vidéo: 800 x 450
- Fréquence d'image : 25p
- Codec vidéo : H264 (mpeg4) débit max 1mbit/s
- Codec audio : 2 ch -48000Hz – Codec AAC – débit max 128Kbits/s
-
- Version continue : aucune coupure publicitaire, écran noir, incrustation sur image, Time Code, etc.

Attention : En cas de nomination un fichier électronique avec des caractéristiques HD vous sera demandé (Cf. Article 4- Nomination)

Seront automatiquement refusés les programmes qui ne respectent pas les modalités d'inscription.

2 - Catégories & Prix

La Sélection Officielle se divise en plusieurs catégories : Fiction, Actualités et Prix du Prince Rainier III.

FICTION

- **Films de télévision, mini-séries et séries tv qui sont dorénavant regroupés sous une seule catégorie Fiction.**
- Pour les mini-séries et séries tv sont acceptées les œuvres se déroulant sur plusieurs épisodes dans lesquels les personnages principaux, le thème et l'histoire sont présentés sous le même titre, et qui comportent une continuité dans la supervision de production.
- Doit être soumis uniquement le premier (1^{er}) épisode de la première (1^{ère}) saison pour les formats mini-séries et séries TV.
- Ne sont pas acceptés les programmes relevant des sketches, parodies, jeux télévisés, les soap operas et téléromans.
- Première Date de Diffusion : à partir du 1er novembre 2020.
- Durée : 120 minutes maximum.

6 **Nymphes d'Or** sont attribuées pour:

Le Meilleur Film
La Meilleure Série
La Meilleure Création
La Meilleure Actrice
Le Meilleur Acteur
Le Prix Spécial du Jury

Les programmes soumis concourent également pour les Prix Spéciaux

ACTUALITES

Cette catégorie se réfère à des programmes couvrant des événements d'actualité ou de société ayant une importance au niveau mondial, national ou régional.

Elle se décline en trois formats :

Reportage d'Actualités

- Concerne un reportage retransmis dans le cadre d'un journal télévisé, ou une édition spéciale couvrant un événement en direct. Le reportage doit être diffusé sur une chaîne généraliste dans le cadre d'un journal télévisé ou sur une chaîne d'information continue.
- Première Date de Diffusion : A partir du 1^{er} novembre 2020
- Durée maximum : 15 minutes maximum.

Grand Reportage d'Actualités

- Un programme destiné à documenter ou examiner un sujet d'actualités majeur. Au travers d'analyses et d'enquêtes ce grand reportage donne de nouvelles perspectives et apporte une compréhension claire à une importante question d'actualités.
- Les reportages qui ne sont pas orientés sur l'actualité et qui se concentrent uniquement sur l'art, l'histoire, la culture, le sport et les biopics ne seront pas retenus.
- Première Date de Diffusion : A partir du 1^{er} novembre 2020
- Durée maximum : 60 minutes maximum.

Film Documentaire

- Un film documentaire basé sur des faits authentiques de toute nature et sujet. Il peut éventuellement inclure des parties de reconstitution dramatisées afin de renforcer sa narration.
- Il peut présenter et relater subjectivement divers thèmes: histoire, culture, religion, politique, science, questions économiques et sociales.
- Première Date de Diffusion : A partir du 1^{er} novembre 2020.
- Durée maximum : 120 minutes maximum.

4 **Nymphes d'Or** sont attribuées pour:

Le Meilleur Reportage d'Actualités
Le Meilleur Grand Reportage d'Actualités
Le Meilleur Film Documentaire
Le Prix Spécial du Jury

Les programmes soumis concourent également pour les Prix Spéciaux

PRIX SPECIAL DU PRINCE RAINIER III

Ce prix est décerné au documentaire traitant le mieux des thématiques environnementales.

Une dotation de 10 000 € est attribuée au lauréat.

Ce prix est remis en partenariat avec *la Fondation Prince Albert II de Monaco*.

- Première Date de Diffusion : A partir du 1^{er} novembre 2020
- Durée maximum : 120 minutes.

3 - Sélection des Nommés & Lauréats

Le Comité de Présélection

La Sélection Officielle est effectuée par les membres du Comité de Présélection au printemps 2021. Ce Comité de Présélection est composé de professionnels de l'industrie qui ont le devoir de nommer entre cinq (5) et dix (10) programmes par catégorie.

Le Comité de Présélection est soumis à un devoir de réserve et s'engage à respecter la confidentialité des délibérations en dehors du lieu de vote. **Leur décision n'a pas à être motivée, elle est définitive et irrévocable.**

Un représentant du Festival de Télévision de Monte-Carlo pourra prendre part aux réunions de délibérations du Comité de Présélection mais n'aura pas de droit de vote.

Les Jurys

Durant le Festival de Télévision de Monte-Carlo, nos 2 Jurys Officiels (Fiction et Actualités), composés de professionnels de l'industrie, déterminent les lauréats.

Le lauréat du Prix Spécial du Prince Rainier III est sélectionné par le Président d'Honneur du Festival, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco.

Les lauréats sont annoncés lors de la Cérémonie des Nymphes d'Or, le mardi 22 juin 2021.

Les membres et les Présidents de chaque Jury sont désignés par le Vice-Président Délégué du Festival. Les Présidents des Jurys auront la responsabilité de mener les débats tout au long du visionnage et de la réunion de délibération.

Les Jurés sont soumis à un devoir de réserve et s'engagent à respecter la confidentialité des délibérations en dehors du lieu de vote. **Leur décision n'a pas à être motivée, elle est définitive et irrévocable.**

Un représentant du Festival de Télévision de Monte-Carlo pourra prendre part aux réunions de délibérations des Jurys, mais n'aura pas de droit de vote.

4 - Avis de Nomination

Les nominations seront annoncées courant mai 2021 par e-mail.

Un nouveau fichier électronique HD du programme soumis, ainsi que deux (2) trailers seront demandés pour la présentation des nommés pendant le Festival.

Les caractéristiques techniques des fichiers HD sont les suivantes:

- Fichier quicktime : .mov
- Résolution HD : 1920*1080
- Codec audio et vidéo : Apple Prores

Seront mentionnés sur les supports de communication du Festival de Télévision de Monte-Carlo les informations suivantes :

- Le titre du programme
- La ou les société(s) de production
- Le ou les pays de production

Le programme devra être sous-titré en Français lors de sa présentation à la presse et au public dans le cadre du Festival de Télévision de Monte-Carlo.

5 – Présence des Nommés

La Nymphette d'Or est reconnue comme l'une des plus prestigieuses récompenses dans le monde de la production télévisuelle internationale. Ce trophée représente également un moyen unique de commercialisation et de promotion pour les programmes nommés.

Compte tenu de la valeur que représente la Nymphette d'Or, nous sollicitons la présence des nommés au Festival de Télévision de Monte-Carlo.

Le Festival prendra contact en temps utile avec les participants nommés pour organiser leur venue.

Les Nommés sont également invités à tous les événements organisés durant le Festival. Le programme leur sera communiqué en temps utile.

Sélection Officielle Fiction

Pour la catégorie fiction, chaque programme en Sélection Officielle sera présenté à la presse et au public dans le cadre du Festival de Télévision de Monte-Carlo, au travers de projections, conférences & activités presse. La projection du programme, dans son intégralité, sera réalisée en présence du cast.

Les activités presse représentent un excellent vecteur de promotion pour les Nommés. Les activités presse seront organisées en fonction des dates de présence des membres de la production et du cast. Un planning presse leur sera envoyé avant le début du Festival de Télévision de Monte-Carlo.

6 - Droits d'Utilisation des Œuvres

Présentation du Programme

Pour la catégorie fiction, chaque programme en Sélection Officielle sera présenté à la presse et au public dans le cadre du Festival de Télévision de Monte-Carlo.

Un contrat pour l'autorisation des droits de diffusion du programme sera soumis à chaque participant nommé.

Diffusion Cérémonie des Nymphes d'Or

La Cérémonie des Nymphes d'Or sera retransmise en direct via la chaîne YouTube du Festival de Télévision de Monte-Carlo, le mardi 22 juin 2021.

Les sociétés participantes s'engagent à « whitelister » la chaîne du Festival de Télévision de Monte-Carlo afin d'éviter toute suspension de la retransmission en direct. Dans le cas où la société participante refuse, Le Festival de Télévision de Monte-Carlo ne diffusera aucun extrait dudit programme lors de la Cérémonie des Nymphes d'Or.

Supports de Communication

Les programmes nommés seront accessibles lors du Festival, et pendant un (1) mois après ce dernier, via la vidéothèque en ligne du Festival. L'accès à cette vidéothèque est réservé aux personnes accréditées au Festival de Télévision de Monte-Carlo.

Tous les programmes nommés et/ou leur titre, logo, marque déposée, extrait (maximum cinq (5) minutes) et tout autre droit et article de promotion lié au programme peuvent être utilisés pour toute diffusion sur tout support de promotion, de communication et de presse, ou lors d'événements produits pour ou par le Festival de Télévision de Monte-Carlo, dans le cadre de la Compétition et de la Cérémonie des Nymphes d'Or, y compris lors de leurs futures éditions.

Promotion

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo met à la disposition des nommés et des lauréats le logo officiel de la Compétition des Nymphes d'Or.

Une photo officielle sera envoyée après la Cérémonie des Nymphes d'Or, à tous les lauréats. Les vidéos de la Cérémonie des Nymphes d'Or seront disponibles après celle-ci en téléchargement sur la plateforme vidéo : [Plateforme de Services en Ligne](#)

7 – Confidentialité

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo s'engage à ne présenter aucune œuvre – sauf autorisation spéciale des ayants-droits – à quelques personnes ou organismes que ce soit, avant la première projection dans le cadre de la manifestation, à l'exception des membres du Comité de Présélection, des jurés et du Vice-Président Délégué du Festival de Télévision de Monte-Carlo.

8 – Informations Nominatives

Certaines informations relatives aux participants font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives destiné à remplir les besoins des inscriptions en ligne à la Compétition des Nymphes d'Or sur le site www.tvfestival.com.

Les participants à la Compétition des Nymphes d'Or disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant auprès du personnel du Festival de Télévision de Monte-Carlo, en application de la Loi n°1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, relative à la protection des informations nominatives.

9 - Diplômes & Nymphes d'Or

Les lauréats recevront un diplôme ainsi qu'une Nymphes d'Or, lors de la Cérémonie des Nymphes d'Or le mardi 22 juin 2021.

Les lauréats ont la possibilité d'acheter des diplômes et des Nymphes d'Or supplémentaires. Se rapprocher de l'équipe en charge de la Compétition pour toutes informations complémentaires.
(competition@tvfestival.com)

10 – Conditions d'Acceptation & de Modification du Règlement

La participation au Festival de Télévision de Monte-Carlo implique l'acceptation sans réserve du présent règlement via le formulaire d'inscription en ligne. Dans le cas contraire l'inscription se verra refusée.

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo se réserve le droit, si nécessaire, d'amender le présent règlement, sans que cela n'altère l'esprit de la compétition des Nymphes d'Or.

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo est seul habilité à traiter avec les intéressés en cas de litige.

En cas de contestation sur l'interprétation à donner aux dispositions du règlement, le texte français fait foi et les tribunaux de Monaco sont seuls compétents.